

## **AVIS POUR LA DECLARATION DE VALEUR**

**Le dernier délai pour déposer la demande de Déclaration de Valeur est fixé au 31 Mars 2010. Aucun dossier ne pourra être déposé après cette date.**

*Il faut préparer:*

- 2 copies du **BAC** + 2 copies du **Relevé de notes** du BAC légalisées auprès du Ministère de l'Education et du Ministère des Affaires Etrangères;
- la **TRADUCTION des documents** par un traducteur assermenté ou autre traducteur (une liste indicative est disponible auprès de l'Ambassade, du Bureau Visa et de l'Institut).
- Appeler le 70 103 715 pour prendre un rendez-vous avec l'**Ambassade**.

**EN CAS D'ETUDES APRES LE BAC:** suivre la même démarche avec **TOUS** les bulletins de notes de toutes les années Universitaire + éventuels diplômes (2 copies légalisés auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Ministère des Affaires Etrangères, traduction, rendez-vous à l'Ambassade). Parfois, les Universités demandent aussi le programme universitaire détaillé; il vaudrait mieux commencer à se le procurer pour le produire en cas de demande de l'Université.

### **ATTENTION**

**Dans tous les documents traduits, NOM ET PRENOM doivent correspondre EXACTEMENT à celui du passeport**

### **IMPORTANT :**

**Si on a déjà le PASSEPORT, sa validité doit être minimum jusqu'à OCTOBRE 2011, pour permettre ensuite de demander un visa jusqu'à la fin de l'année universitaire, en Juin 2011.**